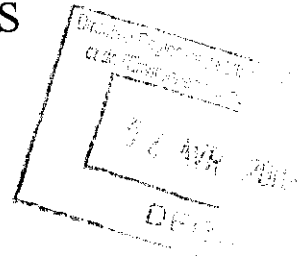




Alex T...
le 2/04/03
G S Bern...

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DE LA CITOYENNETÉ
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET MINIER
DCVC-EIM-TN/GM-N°2003-114



INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de NOYELLES-GODAULT

METALEUROP NORD SAS

ARRETE DE MISE EN DEMEURE

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

→ 1 es domie

1 es loi, C D L

1 es D P R / Sei / A Paquet (far)

1 es cabinet Raïbre Thieffry (far)

1 es scanné → luhenet.

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 514-1 ;

VU le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2003 ayant imposé des prescriptions complémentaires à la SAS METALEUROP NORD, notamment la vérification des stockages du site de NOYELLES-GODAULT ;

VU le rapport de visite de M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des Installations Classées en date du 21 mars 2003 ;

Considérant que cet inspecteur a constaté que cette société disposait de stocks de produits toxiques qu'elle ne semble pas pouvoir gérer à moyen terme et qu'elle continue d'exploiter une installation à risques dans des conditions qui pourraient se dégrader ;

Considérant que l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2003 impose, dans son article 1^{er}, 4^{ème} alinéa, l'évacuation des produits ne concourant pas à une production en cours ;

Considérant qu'à ce jour, cet inspecteur a constaté que cet arrêté n'était pas respecté ;

VU l'arrêté préfectoral n°02-10-362 du 19 août 2002 portant délégation de signature ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais;

...

ARRETE :**ARTICLE 1 :**

Maître THEETTEN et Maître MARTIN, 55 boulevard Victor Hugo – B.P. 427 à BETHUNE, es-qualités de liquidateurs judiciaires de la Société METALEUROP NORD SAS à NOYELLES-GODAULT, sont mis en demeure de se conformer aux dispositions suivantes :

*** sous un délai d'une journée :**

- de définir et transmettre au Préfet les modalités de gardiennage du site de METALEUROP NORD SAS dans son ensemble, et de le tenir informé sans délai de toute modification à ce dispositif.

*** sous un délai de 5 jours :**

- de procéder à l'évacuation de tous les produits, en cours de production, produits finis et semi-finis, matières premières et réactifs chimiques divers stockés sur le site ne concourant plus à une production en cours,

- ou, à défaut, de procéder à la mise en sécurité (gardiennage, protection contre les intempéries et les malveillances,...) desdits produits s'ils ne sont pas évacués. Les modalités retenues seront transmises au Préfet.

ARTICLE 2 :

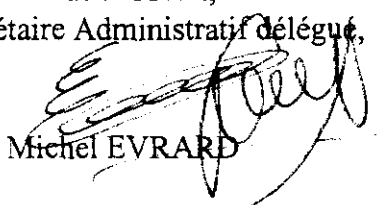
Délai et voie de recours (article L 514-6 du Code de l'Environnement) : la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant et de quatre ans pour les tiers. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 3 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, M. le Sous-Préfet de LENS et M. l'Inspecteur des Installations Classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Maîtres THEETTEN et MARTIN, es-qualités de liquidateurs judiciaires de la Société METALEUROP NORD SAS et au Maire de la commune de NOYELLES-GODAULT.

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Administratif délégué,


Michel EVRARD

ARRAS, le 28 mars 2003

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, chargé de mission,

Signé : Chantal CASTELNOT.

.../...

Ampliations destinées à :

- Maîtres THEETTEN et MARTIN, es qualités de liquidateurs judiciaires de la Société
METALEUROP NORD SAS
55, boulevard Victor Hugo – B.P. 427 – 62400 BETHUNE
- M. le Sous-Préfet de LENS
- M. le Maire de NOYELLES-GODAULT
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
Inspecteur des Installations Classées à DOUAI
- Dossier
- Chrono



NORD
PAS-DE-CALAIS

DIRECTION RÉGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

941, rue Charles Bourseul
BP 750 - 59507 DOUAI Cedex
Téléphone : 03 27 71 20 20
Télécopie : 03 27 88 37 89
e-mail : drir.npd@industrie.gouv.fr
<http://www.nord-pas-de-calais.drir.gouv.fr>

DEI3S/GP/NT

Pierre-Franck CHEVET
Directeur

URGENT

BORDEREAU DE TRANSMISSION

à

Maître THIEFFRY

n° fax : 01 42 25 80 07

Douai, le 03/04/03

DESIGNATION DES PIECES	OMBRE DE PIECE	OBSERVATIONS
OBJET : Copie de l'arrêté de mise en demeure concernant Métaleurop Nord à Noyelles Godault	1	

URGENT

BORDEREAU DE TRANSMISSION

à

Monsieur Alexandre PAQUOT

fax n° : 01 42 19 14 67

Douai, le 03/04/03

DESIGNATION DES PIECES	OMBRE DE PIECE	OBSERVATIONS
OBJET : Copie de l'arrêté de mise en demeure concernant Métaleurop Nord à Noyelles Godault	1	

Relevé confirmation - Envoi de mémoire

Date/heure : 03-04-2003 09:22
Ligne tél : +33 0327883036
ID terminal: DRIRE NORD PAS DE CALAIS

Numéro travail : 206
Date et heure : 03-04 09:20
À : 0142191467
Nombre de pages : 004
Heure début : 03-04 09:20
Heure fin : 03-04 09:22
Pgs envoyée(s) : 004
Etat : OK

Numéro travail : 206

*** ENVOI RÉUSSI ***



DRIRE
NORD
PAS-DE-CALAIS

DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

941, rue Charles Bourseul
BP 750 - 59607 DOUAI Cedex
Téléphone : 03 27 71 20 20
Télécopie : 03 27 66 37 66
e-mail : drire.npdc@industrie.gouv.fr
http://www.nord-pas-de-calais.drira.gouv.fr
Pierre-Franck CHEVET
Directeur

URGENT

DEI3S/GP/NT

BORDEREAU DE REANVISSION

à

Monsieur Alexandre PAQUOT

fax n° : 01 42 19 14 67

Douai, le 03/04/03

OBJET	DATE DE FIN	OBSERVATIONS
OBJET : Copie de l'arrêté de mise en demeure concernant Métaleurop Nord à Noyelles Godault	1	

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

P1/1

Relevé confirmation - Envoi de mémoire

Date/heure : 03-04-2003 09:23
Ligne tél : +33 0327883036
ID terminal: DRIRE NORD PAS DE CALAIS

Numéro travail : 207
Date et heure : 03-04 09:21
À : 0142258007
Nombre de pages : 004
Heure début : 03-04 09:22
Heure fin : 03-04 09:23
Pgs envoyée(s) : 004
État : OK

Numéro travail : 207

*** ENVOI RÉUSSI ***



DRIRE
NORD
PAS-DE-CALAIS
DIRECTION RÉGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

941, rue Charles Gounod
BP 750 - 59507 DOUAI Cedex
Téléphone : 03 27 71 20 20
Télécopie : 03 27 88 37 89
e-mail : drire.npdc@industrie.gouv.fr
http://www.nord-pas-de-calais.drir.gouv.fr
Pierre-Franck CHEVET
Directeur

DEIS/GP/NT

URGENT

BORDUREAU DE TRANSMISSION

à

Maitre THIEFFRY

n° fax : 01 42 25 80 07

Douai, le 03/04/03

OBJET	ENVIRONNEMENT	OBJET
Copie de l'arrêté de mise en demeure concernant Métaleurop Nord à Noyelles Godault	1	
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	P1/1